

RTBF
M. Emmanuel Morimont**RAPPORT D'ESSAI**

Référence laboratoire : 552603

Date d'édition : 06/06/23

552603, Page 1 / 1

DONNÉES FOURNIES PAR LE CLIENT**DONNÉES FOURNIES PAR LE LABORATOIRE**

Vos références : RTBF - 7 oeuf - Prélevé le 23/05/2023

Condition de réception :
Prélèvement : par vos soins
Conditions de l'échantillon et de l'emballage : conforme
Date de réception : 25/05/23
Date de début d'exécution : 25/05/23
Date de fin d'exécution : 06/06/23
Date de validation technique : 06/06/23**ANALYSES CHIMIQUES**

Analyse	Résultat	Unité	Critère	Méthode	Accrédit. **
PFAS (4)	3.21	µg/kg		(ST)* LC/MS-MS	OUI

COMMENTAIRE**Non conforme selon les critères définis d'un commun accord pour les paramètres testés.**

« ATTENTION, il y a dépassement de la limite de notification pour des paramètres « PFOS et Somme des PFOS, PFOA, PFNA and PFHxS ». L'évaluation du risque réel pour la santé humaine ou animale, qui détermine s'il y a obligation ou non à notification à l'Agence fédérale belge pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), doit être réalisée par vos soins en fonction du statut de l'échantillon. »

* (ST) : méthode sous-traitée.

** Méthode interne accréditée si le logo est présent. Méthode sous-traitée accréditée si « OUI » est présent.

Les résultats ne concernent que les objets soumis à l'essai. Dans le cas d'un prélèvement par vos soins, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu et le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client.

Les incertitudes de mesures et la description des méthodes sont disponibles sur simple demande.

Lorsqu'une évaluation de la conformité est demandée par rapports à des spécifications (issues de la législation ou du client), l'incertitude de mesure ne sera pas prise en compte.

Ce rapport ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite du laboratoire; Seuls les rapports originaux avec en-tête officiel et dûment signés ont valeur légale. La référence à l'accréditation est uniquement autorisée par l'utilisation du rapport.

Julien Pregardien
Responsable technique

552603 - RTBF - 7 oeuf - Prélevé le 23/05/2023

Paramètre	Résultat	Unité
Sulfonate de perfluorohexane (PFHxS)	0.153 ($\pm$ 0.046)	$\mu\text{g/kg}$
Sulfonate de perfluorooctane (PFOS)	2.77 ($\pm$ 0.83)	$\mu\text{g/kg}$
Acide perfluorooctanoïque (PFOA)	0.110 ($\pm$ 0.033)	$\mu\text{g/kg}$
Acide perfluorononanoïque (PFNA)	0.183 ($\pm$ 0.055)	$\mu\text{g/kg}$
Somme PFOS / PFOA / PFNA / PFHxS	3.21 ($\pm$ 0.96)	$\mu\text{g/kg}$

CONCLUSION

According to Commission Regulation (EU) 2023/915 of 25 April 2023 on maximum levels for certain contaminants in food in its currently valid version we declare as regards maximum levels for perfluoroalkyl substances in eggs:

PFOS (expressed as Perfluorooctane sulphonic acid (PFOS)) is - also when taking a measurement uncertainty of 25% into account - above the maximum level of 1.0 $\mu\text{g/kg}$ wet weight.

PFOA (expressed as Perfluorooctanoic acid (PFOA)) is below the maximum level of 0.30 $\mu\text{g/kg}$ wet weight.

PFNA (expressed as Perfluorononanoic acid (PFNA)) is below the maximum level of 0.70 $\mu\text{g/kg}$ wet weight.

PFHxS (expressed as Perfluorhexanesulfonic acid (PFHxS)) is below the maximum level of 0.30 $\mu\text{g/kg}$ wet weight.

The sum of PFOS, PFOA, PFNA and PFHxS (expressed as Sum PFOS / PFOA / PFNA / PFHxS exkl. LOQ) is - also when taking a measurement uncertainty of 25% into account - above the maximum level of 1.7 $\mu\text{g/kg}$ wet weight